

BIODIVERSITÉ ET AIRES PROTÉGÉES

La biodiversité qui réfère au monde du vivant (faune, flore, micro organisme et leur écosystème) est en déclin drastique à l'échelle planétaire. On parle d'une 6^e extinction massive dans l'histoire, mais cette fois-ci, causée par les activités humaines (l'ère anthropocène). En Mauricie, ce sont plus de **70 espèces**, telles que la tortue des bois ou l'ail des bois, qui se trouvent en **situation précaire** et pourraient disparaître. Une nature en santé permet aux humains d'avoir de la nourriture grâce aux insectes pollinisateurs, de l'eau potable, de l'air respirable et des lacs remplis de poissons à pêcher. On est interrelié et non de simple spectateur-consommateur.

Au Québec, le **Plan nature 2030** donne les grandes orientations pour passer à l'action et freiner le déclin de la biodiversité. Parmi les stratégies les moins coûteuses et les plus efficaces pour conserver la nature, il y a la **création d'aires protégées**. En Mauricie, moins de 9% du territoire est protégé avec un statut officiellement reconnu. Cela dit, **18 projets** sont à l'étude pour créer de nouvelles aires qui pourraient être augmenter l'accès à la nature pour la population et ainsi, désengorger notre magnifique Parc national de la Mauricie. Il est important que le prochain gouvernement du Québec poursuivre la mise en œuvre du Plan nature et les efforts pour atteindre ses engagements de protéger **30 % du territoire d'ici 2030**.

